

Les montants des cotisations 2021 votés à l'Assemblée générale du 03/07/2020

Cotisations annuelles 2021	
Collège « Collectivités » Régions	
Moins de 1 000 000 habitants	4 567 €
A partir de 1 000 000 habitants	4 567 € + X*
Plafond	15 945 €
Collège « Collectivités » Autres	
Nombre d'habitants inférieur à 20 000	531 €
Nombre d'habitants compris entre 20 000 à 59 999	1 060 €
Nombre d'habitants compris entre 60 000 à 119 999	2 122 €
Nombre d'habitants compris entre 120 000 à 499 999	3 182 €
Nombre d'habitants compris entre 500 000 à 999 999	4 244 €
A partir de 1 000 000	5 304 €
Collège « Associations et acteurs régionaux »	
Associations et acteurs régionaux	1 733 €
Collège « Organismes »	
Organismes, syndicats professionnels, collectifs, institutions financières, fédération, établissements publics...	1 916 €
Club des Partenaires	
	Montant minimum
TPE	632 €
PME	1 267 €
ETI indépendante d'un groupe	2 122 €
Autres entreprises	6 354 €

ADHESION :

Pour adhérer à l'association Effinergie, il convient d'adresser une demande d'adhésion (formulaire de demande, bulletin d'adhésion), un bref dossier de présentation de la structure, par courrier à Effinergie – **18 Boulevard Louis Blanc - 34000 Montpellier** ou par courriel à bruno@effinergie.org.

La demande d'adhésion est soumise aux membres du Conseil d'Administration. La qualité de membre actif s'acquiert par le versement de la cotisation, donne accès aux Assemblées Générales avec voix délibérative, rend éligible au Conseil d'Administration et au Bureau, et, permet de prendre part à la vie de l'association**.

* X en euro = 0.001936048 x (nombre d'habitants – 1 000 000)

** Seulement pour les collèges « Collectivités », « Associations et acteurs régionaux » et « Organismes »